



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2023

### PROCES VERBAL

---

Nombre de Conseillers  
en exercice : 19  
présents : 13  
votants : 17

L'an deux mille vingt-trois,  
le treize février à 20 heures

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude RAYMOND, Maire.

Date de convocation : 31 janvier 2023.

**PRESENTS** : MM. RAYMOND Jean-Claude, PRADIER Bruno, MATHELIN Sandra, GUILLOT Lucien, LAMOTTE Florence, GERY Françoise, GLATZ Jean-Pierre, BURELLIER Jean-Michel, CHAVANNE Pascale, HEMON Mathieu, MOUNIER Céline, LAFAURIE Lucie et COUBLE Alexis.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. COUBLE Alexis

**ABSENTS EXCUSES** : MM MURON Marie-Christine, DENTON Sylvie, FAVREAU Gilles, SAUTEREAU Olivier, RAJAT Sonia et GODARD Léo.

**POUVOIRS** : M. RAYMOND Jean-Claude par M. FAVREAU Gilles ; M. GUILLOT Lucien par Mme MURON Marie-Christine ; Mme MATHELIN Sandra par M. SAUTEREAU Olivier ; M. COUBLE Alexis par M. GODARD Léo.

En début de séance une présentation du projet St Germain par vos yeux est faite par Justine Marin, Benoît Patoureaux et Lucie Lafaurie.

#### *ORDRE DU JOUR*

#### *SESSION ORDINAIRE*

- Demandes de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) / Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2023
- Tarifs SPANC 2023
- Avenant n°1 Lot 7 Façades Maison des Associations
- Demande de participation aux frais de fonctionnement du Centre Médico Scolaire de Feurs
- Demande de subvention pour aménagement d'un coin cuisine maison des Associations
- Questions diverses.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, a pris les décisions suivantes :

#### **- DEMANDES DE SUBVENTION DSIL DETR 2023 : PROJET DE REFECTION TOITURE GENDARMERIE**

Considérant la nécessité de réaliser des travaux de réfection de la toiture du bâtiment de la Gendarmerie :

- adopte cette opération de réfection de la toiture du bâtiment de la Gendarmerie 294 Avenue de Pralong avec un projet d'installation de panneaux photovoltaïques.
- décide de solliciter des subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux -DETR- 2023 et/ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local – DSIPL- 2023
- prévoit le financement sur la section investissement du budget communal.

#### **SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) TARIFS 2023**

Considérant les tarifs appliqués par la SAUR à compter du 1er janvier 2023

- Fixe à compter du 1er janvier 2023 les tarifs de contrôle d'assainissement non collectif aux particuliers, variables par application de la formule définie à l'article 7 de la convention, comme suit :

- Contrôle de Conception	121.00 € TTC
- Contrôle de Réalisation	140.00 € TTC
- Contrôle préalable à transaction	153.00 € TTC.

#### **TRAVAUX AMENAGEMENT MAISON DES ASSOCIATIONS AVENANT N° 1 LOT 7**

Approuve dans le cadre des travaux d'aménagement de la Maison des Associations et accueil de jour sous l'avent de l'ancienne école, l'avenant d'augmentation ci-après :

\* Avenant n° 1 Lot 7 : Façades attribué à l'entreprise CHEVALIER Fils 350, Route de Roanne 42260 SAINT GERMAIN LAVAL qui a pour objet de rajouter des travaux pour l'enduit du mur en agglos béton devant l'entrée Rue des Ecoles :

Montant initial du marché :	4 593.20 € HT soit	5 511.84 € TTC
Montant avec l'avenant 1 :	380.00 € HT soit	456.00 € TTC
Nouveau montant du marché	4 973.20 € HT soit	5 967.84 € TTC

- Autorise le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

- Prévoit d'inscrire la dépense au compte 2313 Immos en cours-constructions Opération n° 178 « Travaux aménagement Maison des Associations » du budget communal.

#### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR AMENAGEMENT D'UN COIN CUISINE MAISON DES ASSOCIATIONS**

Considérant la nécessité d'aménager un coin cuisine à la Maison des Associations,

- retient les travaux d'aménagement d'une cuisine à la Maison des Associations dont le coût est estimé à 11 100.77 €. HT

- sollicite l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'enveloppe de solidarité 2023 par transfert de la subvention précédemment demandée pour la sonorisation de la salle culturelle. Les dysfonctionnements de la sono semblent liés à une mauvaise utilisation et ne nécessite pas d'investir dans un nouvel équipement.

- prévoir l'inscription de cette dépense au budget principal 2023.

#### **DEMANDE DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE MEDICO SCOLAIRE DE FEURS**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 13 janvier 2023 de l'Adjointe au Maire de Feurs, déléguée aux Affaires Scolaires sollicitant une participation aux frais de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire de Feurs à compter de l'année scolaire 2023-2024. Ces frais sont calculés par année scolaire et sont répartis entre toutes les communes au prorata du nombre d'élèves scolarisés sur la Commune concernée. Un projet de convention est proposé. Pour information, le coût par élève pour l'année scolaire 2022-2023 s'élève à 1.65 €.

Des compléments d'information vont être demandés avant une prise d'une décision.

## QUESTIONS DIVERSES

- **Surveillance des enfants le temps de midi** : En raison du nombre d'enfants inscrits au restaurant scolaire, il est décidé de recruter temporairement une personne pour aider à la surveillance de 11h. 20 à 13h. 20 à compter du 20 février 2023.

- **Demande de mutation de Mme Claudine RAYMOND** : Il est donné connaissance de la demande de mutation de Mme Claudine RAYMOND à la mairie de NEULISE à compter du 1er mars 2023.

- **Police municipale** : Un compte rendu est fait suite à la réunion avec les représentants de la Mairie de BOEN pour envisager une mutualisation du service.

- **Commission finances** : Elle est prévue le 31 mars 2023 à 20 heures

- **Prochain Conseil Municipal** : mardi 4 avril 2023 à 20 h 30 (Budgets)

La séance est levée à 22 heures 45.

En début de séance ordinaire du lundi vingt mars deux mille vingt-trois à 20 heures, dont la publication et les convocations ont été faites le treize mars deux mille vingt-trois, le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du treize février deux mille vingt-trois comportant les délibérations n° 06/23 à 08/23 est approuvé par les membres présents ou représentés.

Le Maire,



Jean-Claude RAYMOND.

Le secrétaire de séance,



Alexis COUBLE.

